



MAIRIE DE BEAUCHAMPS

1 rue de la Mairie 80770 BEAUCHAMPS

Tél. 03 22 26 13 11

Email : contact@beauchamps.fr - Site : www.beauchamps.fr

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif (CA) 2022 du budget **Beauchamps**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif 2022 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Il a été voté le 21 mars 2023 et est identique au compte de gestion dressé par le trésorier.

Le CA 2022 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Compte Administratif 2022

Section de fonctionnement			
Dépenses	Euros	Recettes	Euros
011 Charges à caractère général	172 352.43	013 Atténuation de charges	2 602.77
012 Charges de personnel	405 447.22	70 Produits des services	24 855.77
014 Atténuations de produits	98 677.55	73 Impôts et taxes	659 763.36
		74 Dotations et participations	160 578.98
65 Autres charges gestion courante	75 405.46	75 Autres produits gestion courante	16 820.61
66 Charges financières	16 935.44	76 Produits financiers	3.62
67 Charges exceptionnelles	0.00	77 Produits exceptionnels	5 923.09
042 Opérations d'ordre entre section	12 027.00	042 Opérations d'ordre entre section	6 400.00
Total	780 845.10	Total	876 948.19

L'écart entre le total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement. Pour l'année 2022, la commune a dégagé une capacité à financer de 96 103.09 € à laquelle il faut ajouter un report de fonctionnement de l'année précédente de 473 501.98 € ; ce qui donne un excédent global de 569 605.07 €. La marge de manœuvre sur une année n'est pas excessive. En 2022, la commune a réalisé un excédent de fonctionnement inférieur à l'année 2021 qui n'était pas représentative du fait de la COVID19.

Section d'investissement			
Dépenses	Euros (mandats émis et RAR*)	Recettes	Euros (titres émis et RAR*)
16 Remboursement d'emprunts	54 754.20		
20 Immobilisations incorporelles	13 860.00	10 Dotations Fonds divers Réserves	262 392.62
204 Subventions d'équipement versées	99 151.50		
21 Immobilisations corporelles	49 005.73		
23 Immobilisations en cours	163 461.35	13 Subventions d'investissement	156 090.80
040 Opération ordre transfert entre sections	6 400.00	040 Opération ordre transfert entre sections	12 027.00
041 Opérations patrimoniales	2 700.00	041 Opérations patrimoniales	2 700.00
Total	389 332.78	Total	433 210.42

*RAR : Restes à réaliser

Les dépenses d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement sont :

- Le remboursement du capital des 3 emprunts en cours (chapitre 16),
- Le solde des frais d'études et des travaux de la Placette des Moulins (chapitre 20),
- L'acompte des travaux de relamping (passage aux leds dans différentes rues) (chapitre 204),
- L'acquisition d'un fourgon et d'un broyeur de végétaux pour le service technique,
- L'acquisition de 3 photocopieurs pour la Mairie et les 2 écoles,
- L'acquisition d'un barnum,
- L'acquisition d'une chambre froide et d'un congélateur pour la salle polyvalente.

Les recettes d'investissement :

Dans le chapitre 10 (Dotations Fonds divers Réserves), on retrouve le remboursement de la TVA (FCTVA en investissement), la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement.

Les subventions versées au chapitre 13 (subventions d'investissement) comprennent essentiellement les acomptes et soldes versés pour les aménagements et équipements sportifs de la Placette des Moulins, par :

- La Communauté de Communes des Villes Sœurs au titre du fonds de soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres,
- le Conseil Départemental de la Somme au titre de la contractualisation des territoires 2017-2021
- l'Etat au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

L'écart entre le total des recettes et celui des dépenses d'investissement est de + 43 877.64 € auquel il faut ajouter un déficit du résultat de clôture de l'exercice 2021 de 204 562.74 € ; ce qui fait un déficit global de 160 685.10 €.

Des restes à réaliser ont également été inscrits afin de finaliser des travaux de relamping de différentes rues de Beauchamps (éclairage leds) : en dépense 42 493.50 € et en recette 76 897.00 € soit un excédent de 34 403.50 €.

Le résultat de clôture cumulé de 2022 est donc de + 443 323.47 €.

- excédent global de fonctionnement : 569 605.07 €
- déficit global d'investissement : 160 685.10 €
- excédent des RAR : 34 403.50 €.